



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Réforme de la fonction publique : plus de flexibilité pour les agents aussi

Paris, le 16/05/2024

Monsieur le Ministre de la fonction publique,

Pour notre syndicat il est tout à fait understandable qu'un agent qui ne remplit volontairement pas la mission qui lui a été confiée puisse être sanctionné voire « licencié ».

Vous affichez aussi actuellement la volonté d'améliorer l'évolution des carrières (notamment avec la suppression des catégories A, B et C). A ce titre, le SNE vous demande de pérenniser le dispositif de rupture conventionnelle actuellement testé dans la fonction publique et de le renforcer. Parmi les plafonds que vous souhaitez voir disparaître, celui qui enchaîne, le mot n'est pas trop fort, un enseignant à son ministère est une source de souffrance pour trop de collègues.

Améliorer le passage d'une fonction publique ou d'un emploi public à un autre tout en conservant une voie de retour constituerait aussi une opportunité profitable tant aux agents qu'à l'administration puisqu'elle emploierait des personnels qui désireraient exercer le poste qu'ils occupent.

Je vous remercie par avance de la considération que vous accorderez à nos revendications et à nos remarques et vous adresse, Monsieur le Ministre de la fonction publique, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet
Président du SNE